



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 Décembre 2018
CO 180 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Pascal BONVALOT, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Charles VALLET, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Alain LABBEZ, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Josiane SCARABOTTO, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 73
Votants : 84

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Dominique BONNET (Vice-Président) à Jean-François GAILLARD, Jean-Jacques COURT à Bernard AMIENS, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, André PROST à Claude ROMANET, Laetitia DOS SANTOS à Bernard DODANE, Sylvain BENETRUY à Jean-Luc BROCARD, Jean-Jacques DE VETTOR à Jacky REVERCHON, André JOURD'HUI à Danièle CARDON, Yann PINGUAND à Christian PROST, Adrien LAVIER à Marie-Thérèse BROCARD, Gérard MATHIEU à Patrice VILLALONGA soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Eric TOURNEUR à Charles VALLET, Pascal DROGREY à Alain LABBEZ, Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 4 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Daniel DURET, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Rémy VIENNET, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Laurent MENETRIER.

Etaient absents : André VIONNET, Anne DE ZAN, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Bernard LAUBIER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Madame Valérie PAQUIEZ.

Convocation faite le : 12 décembre 2018

Objet : Projet de valorisation de la Furieuse à Salins-les-Bains ; convention avec l'OPH du Jura.

Rappel du contexte

Conformément aux priorités du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haut-Doubs Haute-Loue et dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Salins-les-Bains sur le programme de revitalisation du bourg-centre, le conseil communautaire a délibéré, le 3 juillet 2018, en faveur d'un projet global de mise en valeur de la rivière de la Furieuse entre 2017 et 2020 (délibération n°20180703-CI090DE_2018-DE).

Dans ce cadre, le Président a été autorisé à signer des conventions d'autorisation de travaux avec chaque propriétaire riverain concerné par le projet. En effet, la Furieuse étant un cours d'eau non domaniale, le fond du lit appartient aux propriétaires riverains.

Constats

Suite à une rencontre avec l'ensemble des 23 propriétaires concernés au cours de l'été 2018, les représentants de l'Office Public de l'habitat du Jura, propriétaire sur 60 mètres linéaires au pied des résidences Cicons (Rue des Barres), se sont positionnés favorablement sur le projet. En effet, la présence de la Renouée du Japon en particulier, représente une contrainte d'entretien particulière, qu'il apparaît intéressant de mieux maîtriser.

Affiché le 2 janvier 2019

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 2 janvier 2019

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 Décembre 2018
CO 180 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Projet de valorisation de la Furieuse à Salins-les-Bains ; convention avec l'OPH du Jura.

Ainsi, dans les propositions d'aménagement présentés en phase Avant-Projet (Comité de Pilotage de juin 2018), le bureau d'études ARTELIA envisage de tenter l'excavation de cette plante invasive (sans garantie de succès cependant) et de conforter la berge en rive gauche sur les 60 ml au droit des résidences Cicons :

- Des enrochements appareillés 100/400 kg en pied de berge (hauteur 1.5 m) et des enrochements verticaux voire gabions sur partie amont où la marge de manœuvre est la plus réduite
- Quatre boudins en remblai et treillis coco avec lits de plants et plançons de saule de 30 cm d'épaisseur ;

Proposition

Aux vues de l'ampleur de ces travaux, la convention figurant en annexe ne propose pas cette intervention à titre gracieux, comme pour les autres propriétés. Or, du fait que l'opération puisse être financée à au moins 70%, l'OPH a donné son accord de principe pour participer financièrement à hauteur de 30% d'un montant maximal de 62 160 € TTC, soit une participation financière de l'OPH de **18 648 € TTC**.

VU la validation du projet en phase AVP par le Comité de Pilotage du 08 juin 2018,

VU l'équilibre budgétaire globale de l'opération et l'investissement prévu sur ces 60 ml de berges en terrain privé et appartenant à l'OPH du Jura,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1 / VALIDE les termes de la convention d'autorisation de travaux et de participation financières avec l'Office Public de l'habitat du Jura
- 2 / DIT que la communauté de communes percevra cette participation sur la base d'un décompte général des dépenses effectuées sur le linéaire appartenant à l'OPH du Jura
- 3 / AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCON

